



Groupement paroissial **Sainte Marguerite Sainte Pauline**

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPEMENT PAROISSIAL

2023

Les comptes définitifs font état d'un **déficit de 81 400 €** dû à :

- la forte augmentation des dépenses énergétiques
- de gros travaux de réparation sur le presbytère et la maison paroissiale de Ste Marguerite .

2024 (prévisionnel à fin septembre)

Le déficit devrait être ramené à 25 000 EUR grâce à la baisse des tarifs énergétiques combinée à une politique économe sur le chauffage des églises et à l'absence pour le moment de grosses réparations sur notre parc immobilier. Nous sollicitons, si c'est possible, un **accroissement de votre générosité aux quêtes** qui représentent près de 60% de nos ressources.

2025

L'objectif est de maintenir un niveau modéré de déficit en poursuivant nos économies sur le chauffage des bâtiments. Nous voulons continuer à financer les activités pastorales et dans ce cadre lancer les **travaux de rénovation de la salle St Etienne** au sous-sol de la maison paroissiale de Ste Marguerite, inutilisable depuis 2 ans suite à des dégâts des eaux. Nous lancerons début 2025 une souscription pour compléter la subvention obtenue du diocèse. Par ailleurs, nous lançons avec le diocèse un chantier visant à optimiser notre parc immobilier.

Comptes 2023

Le Conseil Pour les Affaires Économiques (CPAE), présidé par le Père Maroteaux, vous présente les comptes 2023 du Groupement Paroissial Sainte Marguerite et Sainte Pauline. Ce dernier regroupe depuis 2021 les deux paroisses qui font comptes communs.

Le résultat est composé de 2 éléments :

- les ressources et charges courantes
- les dépenses d'investissement et de grosses réparations liées aux bâtiments diocésains utilisés par la paroisse.

Notre résultat de fonctionnement indique une **stagnation des recettes** et un **accroissement fort des charges**.

En 000 €	2022	2023
Ressources	308,4	309,2
Charges	-324,2	-348,7
Résultat de fonctionnement (<i>avant intéressement sur le Denier</i>)	-15,8	-39,5
Intéressement sur le denier	0	8,5
Résultat de fonctionnement (<i>après intéressement sur le Denier</i>)	-15,8	-31

Ressources :

Les **ressources** de la paroisse sont constituées des quêtes ordinaires, des offrandes versées lors des cérémonies de baptêmes, mariages, obsèques (casuel), des dons divers (sans reçus fiscaux) et des troncs. Elles sont complétées par des recettes diverses comme les indemnités d'occupation de nos locaux et les revenus du marché vers Noël.

Le Denier de l'Église est collecté par le diocèse qui ne reverse aux paroisses qu'un intéressement. Le diocèse reverse 50% du gain du denier collecté par la paroisse entre l'année n et l'année n-1, à la condition que l'ensemble du denier collecté au niveau du diocèse ait progressé.

Ne sont déductibles de l'Impôt sur le Revenu que les versements au denier et la participation aux éventuelles souscriptions lancées par les paroisses pour financer des investissements et gros travaux.

En 000 €	2022	2023
Quêtes	171,0	176,1
troncs et dons	20,9	26,4
casuel	43,6	34,5
Marché de Noël	19,3	17,3
Utilisation locaux, loyers	15,7	21,2
Autres	37,9	
Total sans intéres. denier	308,4	309,2
Intéressement denier	0,0	8,5
Total avec intéressement denier	308,4	317,7

Les ressources ont stagné avec une baisse du casuel. Le CPAE a décidé d'une augmentation de la participation demandée aux familles pour les obsèques.

Charges :

En 000 €	2022	2023	Répartition 2023
Personnel	160,4	157,8	45,3%
Charges immobilières	86,8	109,6	31,4%
<i>dont énergie</i>	53,3	78,3	22,5%
Achat matériel, catéchèse, pastorale	28,4	32,3	9,3%
Autres services extérieurs	22,8	20,8	6,0%
Gestion courante, impôts et provisions	25,8	28,3	8,1%
Total charges	324,2	348,8	100%

L'augmentation des charges de 24,5 k€ de 2022 à 2023 est due essentiellement aux charges immobilières :

- charges courantes d'entretien et réparation
- charges d'énergie : en augmentation de 25 k€ du fait de l'augmentation du prix du gaz qui a été multiplié par 2,3. Les dépenses de gaz ont été limitées grâce au moindre chauffage dans les églises.

Dépenses de gros travaux :

sur les bâtiments diocésains mis à la disposition de la paroisse.

Les règles et usages qui encadrent le financement de ces dépenses sont les suivants :

- les bâtiments sont la propriété du diocèse sur le plan civil, mais appartiennent à la paroisse sur le plan canonique, il est établi que la paroisse prend à sa charge les charges d'entretien et de réparations courantes
- les investissements et gros travaux (réputés supérieurs à 5 k€) sont financés par le diocèse et la paroisse selon des modalités qui font l'objet d'un accord. Si la paroisse ne peut faire face seule au besoin de financement le diocèse subventionne les travaux.
- Dans le cas de notre groupement, comme nous avons des réserves accumulées lors des exercices antérieurs à 2020, l'ensemble des dépenses sont à la charge de la paroisse.

En 2023, notre paroisse a dû faire face à des travaux pour 50,3 k€ que le diocèse nous a demandé de prendre en totalité à notre charge :

- Réfection du sol de la Salle Saint Etienne à la suite du dégât des eaux : 7,8 k€
- Étanchéité du toit de la Maison Paroissiale : 28,5 k€
- Remontage du mur extérieur du presbytère de Sainte Marguerite : 14,1 k€

Ces gros travaux, financés par la paroisse ont pesé sur le **résultat de 2023 (-81,4 k€)** :

En 000 €	2022	2023
Résultat de fonctionnement	-15,8	-31,0
Gros travaux	-33,8	-50,4
Résultat de trésorerie	-49,6	-81,4

PERSPECTIVES

Le déficit de fonctionnement de ces 2 dernières années, auquel s'ajoute le poids des gros travaux pris en charge par la paroisse, a généré une consommation de nos réserves (130 k€ en 2 ans, baisse de 45%)

Pour 2024, nous anticipons une augmentation des quêtes (elle est de 9% au premier semestre) et une baisse du coût du chauffage de plus de 30%. Pour le moment, nous n'avons pas eu de grosses réparations sur nos bâtiments.

Pour autant, ceci ne permet pas de revenir à l'équilibre (déficit de 25 k€ en 2024 sans mauvaise surprise immobilière). Si nous poursuivons sur cette trajectoire nos réserves seront épuisées fin 2026.

Le CPAE porte son attention sur le contrôle des dépenses tout en veillant à soutenir le dynamisme pastoral.

Par ailleurs, nous poursuivons la réflexion entamée avec le diocèse, propriétaire **de l'immobilier diocésain affecté à la paroisse**, pour en alléger la charge (charges courantes et gros travaux). Les pistes sont une réduction du parc et une réallocation des surfaces utilisées. Des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sont étudiés (isolation de la Maison Paroissiale de Sainte Marguerite, changement du système de chauffage de Sainte Pauline). Ces sujets complexes à traiter vont nécessiter probablement plusieurs années avant de produire leur plein effet sur la réduction des coûts de fonctionnement.

Enfin, pour maintenir en état le patrimoine immobilier et soutenir le dynamisme de l'action pastorale de notre paroisse, nous allons lancer le chantier de **rénovation de la salle Saint Etienne** (au sous-sol de la maison paroissiale de Ste Marguerite) qui permet des réunions et rencontres en grand effectif. Le coût prévisionnel de remise en état est de 62 k€ dont 50% pris en charge par le diocèse. Pour préserver notre capacité à assurer notre fonctionnement courant sur les années à venir et maintenir un niveau raisonnable de réserves, nous allons faire appel à votre générosité pour financer les 31 k€ qui restent à notre charge. Nous allons donc ouvrir **une souscription** début 2025 qui ouvre droit à une réduction fiscale au titre de l'Impôt sur le revenu. Une communication spécifique, avec présentation du projet, sera bientôt lancée.